

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION
Conseil de Surveillance du MCA-Sénégal

Réunion ordinaire

Le Mercredi 08 avril 2015
à 9h 30
Radisson-Blu, Dakar, Sénégal

Cette présente convocation est relative à la vingt – deuxième réunion du Conseil de Surveillance (“Conseil”) du Millennium Challenge Account – Sénégal (« MCA-Sénégal ») qui se déroulera le Mercredi 08 avril 2015, à l’Hôtel Radisson-Blu à Dakar. Cette rencontre se tient dans le contexte de la mise en œuvre du Millennium Challenge Compact (ci-après, le « Compact ») signé 16 septembre 2009 entre l’Etat du Sénégal (ci-après, « l’Etat ») agissant par son gouvernement (ci-après, le « Gouvernement ») et le Gouvernement des Etats-Unis d’Amérique, agissant à travers le Millennium Challenge Corporation (ci-après, « MCC »).

I. Information sur le lieu de la réunion

- La réunion ordinaire du Conseil se tiendra à l’adresse suivante : Hôtel Radisson-Blu à Dakar
- La participation par téléconférence se fera selon les modalités suivantes : (non applicable à cette réunion)

II. ORDRE DU JOUR

- Adopter*
1. Ouverture de la séance et présentation de l’ordre du jour (09h 30 - 09h 45) ;
 2. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 février 2015 (09h 45 - 10h 15) ;
 3. Présentation de l’état d’avancement des activités 10h 15 - 11h 00) ;

PAUSE CAFE (11H 00 -11H 30)

4. Amendement du PPM de la période Octobre 2014 à Mars 2015 (Soie Source Lots 1 à 4 des travaux d’aménagement des blocs maraichers au profit des PAPs du lot 1 de la RN6) (11H 30 - 12H 00) ;
5. Approbation du PPM de la période Avril à Septembre 2015 (12h 00 – 12h 30) ;
6. Approbation de l’Avant-projet de Décret sur la Dissolution de MCA-Sénégal (12h 30 -13h 00) ;
7. Questions diverses, Informations sur les prochaines étapes, Agenda de la prochaine réunion de Conseil du Surveillance (13h 00 -13h 30).
8. Clôture de la réunion et Déjeuner (13h 30).

Je ne prendrai pas le PPM.

Les membres du Conseil ayant un droit de vote doivent informer le Président du Conseil de leur absence de la réunion et désigner un mandataire. Le membre qui a mandat de représenter un membre absent doit être muni d'une autorisation écrite attestant des pouvoirs de représentation de ce membre et de sa capacité à prendre part au vote.

Veuillez accuser réception de la convocation à la réunion en remplissant et en signant la fiche ci-dessous attachée et en la retournant main à main, par fax ou par email à l'adresse du Président du Conseil de Surveillance, indiquée ci-dessous.



Nom: Abdoulaye DIANKO
Titre: Président
du Conseil de Surveillance

Adresse : Primature
Tel: 33 889 69 69
E-mail : gossedianko@yahoo.fr

Annexes :

1. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 février 2015
2. Rapport Décembre 2014 sur l'état d'avancement des activités
3. Plan de Passation des Marchés Révisé Oct. 2014 – Mars 2015
4. Plan de Passation des Marchés Avril à Septembre 2015
5. Avant-projet de Décret sur la Dissolution de MCA-Sénégal